


COMITE SYNDICAL du 13 mai 2026 : tableau annexe à la délibération n° 2026-27 portant fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

 Indemnités de fonction allouées aux membres du Comité syndical		
Fonction	Taux	Montant mensuel brut
Président	20%	822,10
1er Vice-président	10,24%	420,92
2nd Vice-président	10,24%	420,92
Valeur du point d'indice	4,92278333	
Indice majoré terminal	835	

Envoyé en préfecture le 28/05/2026  
Reçu en préfecture le 28/05/2026  
Publié le  
ID : 008-240800912-20260513-C202627-DE